



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Israël

Question écrite n° 107892

Texte de la question

M. Maxime Gremetz exprime sa très vive inquiétude à M. le ministre des affaires étrangères à propos de la situation actuelle au Proche-Orient, en particulier dans les Territoires autonomes palestiniens. Entre les mois de juin et d'août 2006, 64 élus palestiniens ont été arrêtés par l'armée israélienne, dont 29 députés sur les 132 du Conseil législatif palestinien et 8 ministres sur les 24 qui composent le Gouvernement palestinien. A ce jour, 28 députés (dont le président et le secrétaire général du Conseil législatif palestinien) et 5 ministres restent emprisonnés. Lors des élections législatives de janvier 2006, les Palestiniens résidant dans les territoires occupés par Israël en 1967 ont démocratiquement élu leurs députés et choisi une alternance politique. Quoi qu'on pense de ce choix, l'arrestation des élus palestiniens est une insulte contre le choix souverain exprimé par les électeurs palestiniens. Des arrestations pour le moins inopportunes qui plus est alors que le président de l'Autorité palestinienne et son Premier ministre tentent de négocier en vue de la formation d'un gouvernement d'union nationale sur la base d'un « document d'entente nationale » qui correspondrait de fait à une reconnaissance implicite de l'existence de l'État d'Israël par le Hamas, parti devenu majoritaire lors des récentes élections législatives. Des arrestations qui se cumulent à une situation humanitaire qui se dégrade toujours plus dans les territoires autonomes palestiniens, isolés et bombardés depuis des mois par l'armée israélienne, alors que la politique israélienne de colonisation et d'annexion de Jérusalem-Est est en voie d'achèvement. Il lui demande que le Gouvernement français exige des autorités israéliennes des informations concernant les conditions de détention de ces élus et les motifs réels de leur arrestation, la libération de l'ensemble des élus palestiniens détenus illégalement depuis juin 2006, l'assurance de leur protection et de leurs droits à l'immunité en tant qu'élus.

Texte de la réponse

La France a condamné de la manière la plus claire l'arrestation par Israël d'élus de l'Autorité palestinienne et continue d'exiger leur libération immédiate. Nous avons, en particulier, exprimé nos inquiétudes sur les menaces que font peser ces arrestations sur l'avenir de l'Autorité palestinienne et la possibilité d'une reprise d'un processus politique entre les parties. La reprise d'un tel processus implique aujourd'hui de travailler à réunir plusieurs conditions : la formation d'un gouvernement d'union nationale dans les territoires palestiniens sur la base d'un programme reflétant les principes du Quartet, la libération des élus palestiniens et du caporal Shalit, l'obtention d'un cessez-le-feu et la réactivation d'un cadre permettant la reprise des négociations de fond entre Israéliens et Palestiniens. Le Quartet et la Feuille de route, avec les obligations parallèles qu'elle impose aux deux parties, restent pour la France le cadre de référence d'un règlement juste et durable de la question israélo-palestinienne.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107892

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10945

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13563